

NOUVEAU PRODUIT INFORMATION ET MISE EN PLACE

Recommandations Générales De Normalisation

RÉPARTITEURS - FABRICANTS

SEPTEMBRE 2004



Club Inter Pharmaceutique

SOMMAIRE

● Objectif de la brochure	3
● Information Nouveau Produit	4
● Modalités de Mise en Place	6
● Fiches d'Information Nouveau Produit et de Mise en Place	8
● Liste des sociétés où adresser l'information	17

OBJECTIF DE LA BROCHURE

De nouveaux produits sont mis sur le marché dans le circuit de distribution Laboratoires/Fabricants → Répartiteurs → Officine.

On entend par produit **toute référence** commercialisée **dans ce circuit** : médicaments, produits de parapharmacie, accessoires...

Cette brochure a pour objectif de décrire les éléments nécessaires à une mise en place efficace chez les Répartiteurs.

Ces éléments sont :

- L'information sur le nouveau produit.
- Les modalités pratiques de mise en place du nouveau produit.

INFORMATION NOUVEAU PRODUIT

Une bonne information des Grossistes-Répartiteurs est nécessaire au lancement d'un nouveau produit.

● Informations indispensables

- Les informations du fichier produits des Grossistes-Répartiteurs
 - informations générales produits,
 - informations tarifaires,
 - informations logistiques.

L'ensemble de ces rubriques se trouve dans la brochure « Informations générales pour le fichier produits des Grossistes-Répartiteurs » éditée par le CIP et disponible sur le site Internet du CIP www.cip-club.tm.fr.

- **Les informations complémentaires**, scientifiques ou techniques.

Toutes ces informations sont regroupées dans le document «Fiches d'information Nouveau Produit et de Mise en Place » (pages 9 à 12).

Le CIP tient des fiches vierges à la disposition des Fabricants.

● Recommandations

- **Cas général**

Il convient qu'une série de fiches distinctes soit établie pour chaque forme, dosage et/ou présentation du produit (c'est-à-dire par code article CIP ou ACL).

- **Cas particulier**

Certains produits peuvent constituer des familles de références (par exemple en orthopédie, bas et collants de contention). Chacun de ces produits a les mêmes caractéristiques, à l'exception d'un ou deux critères repris nécessairement dans le libellé (taille, couleur dans l'exemple précité).

Afin d'éviter la multiplication de fiches identiques, il est recommandé d'établir un tableau récapitulatif reprenant les libellés et codes ACL de chaque produit, par exemple :

Code ACL		
7*	Bas de contention beige clair xxx	taille 1
7.....	taille 2
7.....	taille 3
7.....	taille 4
7.....	Bas de contention beige moyen xxx	taille 1
7.....	taille 2
7.....	taille 3
7.....	taille 4

* Codes 6....., 7..... ou 4.....

● Modalités et délais de diffusion de l'information nouveau produit

→ Les fiches d'information doivent parvenir aux Grossistes-Répartiteurs au moins quinze jours avant la présentation aux professionnels de la santé ou avant le début des campagnes d'information grand public.

N'oubliez pas de faire parvenir un double de cette fiche au Club Inter Pharmaceutique pour la mise à jour de la base.

→ Pour le médicament, il est recommandé de joindre aux fiches d'information :

- une fiche signalétique (un exemplaire de la fiche utilisée par les visiteurs médicaux ou les représentants).
- une notice
- un étui à plat
- un R.C.P.

Le CIP se tient à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire

MODALITÉS DE MISE EN PLACE

Lors du lancement d'un nouveau produit, il est recommandé de mettre à disposition des Grossistes-Répartiteurs un stock permettant de répondre aux premières commandes des pharmaciens.

La mise en place de ce stock doit être effectuée simultanément sur l'ensemble des agences de répartition.

● Informations concernant la mise en place

Il y a lieu de préciser :

- la date d'expédition,
- la quantité totale France attribuée à la mise en place,
- la quantité proposée pour chaque Grossiste-Répartiteur destinataire du courrier relatif à la mise en place,
- le détail des quantités proposées par établissement,
- les conditions de règlement de la mise en place,
- les conditions de reprise des excédents de la mise en place.

● Quantités

1- Principe

La quantité totale de toute mise en place devrait correspondre à la moyenne mensuelle des prévisions de vente des 3 premiers mois.

2 - Quantités théoriques à mettre en place

Une enquête réactualisée est menée régulièrement auprès des Grossistes-Répartiteurs (voir Espace Adhérents sur le site Internet). Vous y trouverez la part de marché nationale de chaque société et, **par société et par établissement**, les éléments d'information suivants :

- le pourcentage de chaque établissement dans le chiffre d'affaires de la société,
 - l'affectation des quantités pour une mise en place nationale théorique de 10 000 unités,
 - le nombre d'officines desservies,
 - le nombre d'officines abonnées aux services nouveautés (uniquement pour les médicaments)
- et les quantités à mettre en place :
- R : médicaments remboursés
 - NR : médicaments non remboursés
 - GP : médicaments grand public

Ces trois colonnes correspondant indifféremment au nombre d'officines abonnées ou aux quantités à mettre en place puisqu'il est affecté un conditionnement par officine.

- le nombre d'unités produits diffusion restreinte.

3 – Calcul de la quantité réelle à mettre en place

- Mise en place d'un produit à diffusion nationale homogène

Il est recommandé de se conformer aux données des répartiteurs communiquées dans les tableaux décrits ci-dessus, en particulier la colonne nationale base 10 000.

- Mise en place d'un produit à diffusion faible ou régionale.

Il est recommandé de tenir compte des informations inscrites dans les colonnes : Unités services nouveautés, Unités produit diffusion restreinte, Commentaires.

Si nécessaire, prenez contact préalablement avec la direction des achats de chaque répartiteur pour convenir de la répartition des quantités.

REMARQUES :

- N'oubliez pas d'adresser aux Grossistes-Répartiteurs votre proposition de mise en place en même temps que la fiche d'information produit.
- Avant tout envoi des produits, il est nécessaire d'avoir adressé dans les délais le dossier de mise en place et d'avoir reçu l'accord du répartiteur.

● Délais de mise en place

La livraison des stocks de mise en place devra être effectuée une semaine

- avant le début de la promotion auprès du corps médical,
- avant la date prévue de lancement dans les autres cas.

Rappel :

Dans tous les cas, les fiches d'information doivent parvenir aux Grossistes-Répartiteurs au moins quinze jours avant la mise en place proprement dite.

N.B. Pour les spécialités remboursables, l'expédition de la Mise en Place ne peut être effectuée qu'après la date de parution du prix de remboursement au Journal Officiel. Pour gagner du temps, il est possible de transmettre les fiches d'information aux Grossistes-Répartiteurs sans ces éléments. Dans ce cas, le prix et sa date de parution au Journal Officiel devront être télécopiés sans délai aux Directions des Achats dont la liste figure p. 17 et 18.

FICHE D'INFORMATION NOUVEAU PRODUIT ET DE MISE EN PLACE

La fiche descriptive d'information et de mise en place comprend quatre pages dont les modèles se trouvent ci-après (p. 9 à 12 pour la fiche spécialité médicale - p. 13 à 16 pour la fiche parapharmacie).

Il est impératif que soit rappelé en haut de chaque feuillet le code du produit concerné afin de permettre de les rassembler sans erreur en cas de transmission par télécopie.

N'utiliser qu'une fiche
par présentation

Remarque importante : ces fiches doivent également être utilisées pour communiquer sans délai à la Répartition et au CIP toutes les modifications apportées aux produits.

FICHE DESCRIPTIVE DU NOUVEAU PRODUIT SPÉCIALITÉ MÉDICALE

Date :

- Nom et coordonnées de la Société

- Nom du produit

- Code CIP ou autres codes normalisés

- Composition, description

- Indications, propriétés

- Mode d'emploi, posologie

Informations de la notice

- Contre-indications, incompatibilités majeures

- Précautions d'emploi, mises en garde

Joindre obligatoirement :

- une fiche signalétique ou une notice et le R.C.P.
- un modèle d'étui à plat

INFORMATIONS GÉNÉRALES PRODUIT

① Société Distributrice :

③ Société Titulaire de l'A.M.M. :

➤ Classification générale* :

➤ Date J.O. d'obtention de l'A.M.M. ou de l'A.I.P.

➤ D.C.I.

➤ Classe thérapeutique (classe EPhMRA)*

➤ Présentation :
conditionnement

forme

dosage

➤ Remboursement S.S.

Taux Date J.O.

➤ Agrément collectivités

Date J.O.

➤ Pays d'origine de l'A.I.P.

*se reporter à la brochure
« Fichier Produits des Grossistes-Répartiteurs »

② Société Facturante :

④ Société Exploitante :

➤ Spécialité non-remboursable

➤ Spécialité G.P.

➤ Liste I

II

Stupéfiants

Psychotropes

➤ Durée de validité (exprimée en mois)

➤ Conditions de stockage (température mini, maxi, autres spécifications)

➤ Générique Oui Non

AMM du princeps

➤ Médicament d'exception

➤ Médicament à prescription particulière

➤ Médicament remplaçant le n°AMM

CONDITIONS DE REPRISE DU PRODUIT

A Produit périmé :

OUI

NON

Si oui, délai de reprise Grossistes-Répartiteurs exprimé en nombre de mois

- Après péremption

Ce délai doit être égal ou supérieur à trois mois compte tenu des délais de traitement de ces produits depuis l'Officine.

- Avant péremption

B Produit abîmé ou cassé

(défauts non détectables à la réception)

OUI

NON

C Produit défectueux

(défauts de fabrication)

OUI

NON

➤ SI RETOUR PHYSIQUE, ADRESSE DE RETOUR DU PRODUIT

INFORMATIONS TARIFAIRES PRODUIT

**SPÉCIALITÉ
REMBOURSABLE**

**SPÉCIALITÉ NON
REMBOURSABLE G.P.**

Prix Fabricant H.T.

Prix Pharmacien H.T.

Prix Public T.T.C.

Taux de T.V.A.

T.F.R.

Prix Grossiste H.T.

Prix Tarif H.T.

Taux de T.V.A.

Autres remises (à préciser)

INFORMATIONS LOGISTIQUES PRODUIT

UNITÉ DE VENTE

en millimètres et en grammes

Longueur

Largeur

Hauteur

Poids brut

SOUS-STANDARD

(cartouche, fardelage)
en millimètres et en grammes

**Quantité totale
unités de vente**

Longueur

Largeur

Hauteur

Poids brut

CARTON STANDARD

en centimètres et en kilogrammes

**Quantité totale
unités de vente**

Longueur

Largeur

Hauteur

Poids brut

PALETTE STANDARD

en centimètres et en kilogrammes

Nombre de
cartons standard

**Quantité totale
unités de vente**

Longueur*

Largeur*

Hauteur

Poids brut

palette comprise

Autres (préciser les dimensions) :

* Dimensions de base de la palette

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À LA MISE EN PLACE

I nformations logistiques et économiques

Date d'expédition

Quantité totale (France-Régionale) : couverture prévisionnelle en nombre de semaines

Quantité par Grossiste-Répartiteur (joindre liste en annexe)

Détail des quantités par établissement (joindre liste en annexe)

Conditions de règlement

Conditions de reprise

Livraison : Identifier les cartons par un sticker : MEP - NOUVEAU PRODUIT

Comarketing : oui non Société :

Copromotion : oui non Produit :

Campagne d'information grand public

- Supports utilisés

- Date de début de campagne

Présentation auprès des professionnels de la santé

Nationale Date

Régionale Date

Pharmaciens

Médecins spécialistes

Médecins généralistes

Collectivités

Dentistes

Vétérinaires

Autres préciser

FICHE DESCRIPTIVE DU NOUVEAU PRODUIT PARAPHARMACIE

Date :

- Nom et coordonnées de la Société

- Nom du produit

- Code ACL ou autres codes normalisés (à préciser)

- Composition, description

- Indications, propriétés

- Mode d'emploi, posologie

Informations de la notice

- Précautions d'emploi, mises en garde

Joindre :

- une fiche signalétique ou une notice si disponible
- un modèle d'étui à plat

INFORMATIONS GÉNÉRALES PRODUIT

❶ Société Distributrice :

❷ Société Facturante :

❸ Société Exploitante :

CLASSIFICATION

➤ Dermocosmétique

➤ Accessoires

➤ Dispositif Médical

➤ Diététique Spécialisée

➤ Vétérinaire

➤ Autres

➤ LPPR – N° Agrément

➤ Nomenclature

➤ Marquage CE

➤ Péréemption, DLU, durée de validité (en mois)

➤ Conditions de stockage
Ex : ne pas plier, stocker à l'abri de la lumière, etc...

CONDITIONS DE REPRISE DU PRODUIT

A Produit périmé :

OUI

NON

Si oui, délai de reprise Grossistes-Répartiteurs exprimé en nombre de mois

- Après péréemption

Ce délai doit être égal ou supérieur à trois mois compte tenu des délais de traitement de ces produits depuis l'Officine.

- Avant péréemption

B Produit abîmé ou cassé

OUI

NON

(défauts non détectables à la réception)

C Produit défectueux

OUI

NON

(défauts de fabrication)

➤ SI RETOUR PHYSIQUE, ADRESSE DE RETOUR DU PRODUIT

INFORMATIONS TARIFAIRES PRODUIT

Prix Grossiste H.T.	<input type="text"/>
Prix Tarif H.T.	<input type="text"/>
Tarif de remboursement LPPR	<input type="text"/>
Taux de T.V.A.	<input type="text"/>
Remises générales	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Remises quantitatives*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Remises ad valorem*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

* Si oui, à préciser

INFORMATIONS LOGISTIQUES PRODUIT

<u>UNITÉ DE VENTE</u> en millimètres et en grammes	<u>SOUS-STANDARD</u> (cartouche, fardelage) en millimètres et en grammes
Longueur <input type="text"/> Largeur <input type="text"/> Hauteur <input type="text"/> Poids brut <input type="text"/>	Quantité totale unités de vente <input type="text"/> Longueur <input type="text"/> Largeur <input type="text"/> Hauteur <input type="text"/> Poids brut <input type="text"/>
<u>CARTON STANDARD</u> en centimètres et en kilogrammes	<u>PALETTE STANDARD</u> en centimètres et en kilogrammes
Quantité totale unités de vente <input type="text"/> Longueur <input type="text"/> Largeur <input type="text"/> Hauteur <input type="text"/> Poids brut <input type="text"/>	Nombre de cartons standard <input type="text"/> Quantité totale unités de vente <input type="text"/> Longueur* <input type="text"/> Largeur* <input type="text"/> Hauteur <input type="text"/> Poids brut <input type="text"/> palette comprise Autres (préciser les dimensions) : _____ * Dimensions de base de la palette

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À LA MISE EN PLACE

I nformations logistiques et économiques

Date d'expédition

Quantité totale (France-Régionale) : si possible couverture prévisionnelle en nombre de semaines

Quantité par Grossiste-Répartiteur (joindre liste en annexe)

Détail des quantités par établissement (joindre liste en annexe)

Conditions de règlement

Conditions de reprise

Livraison : Identifier les cartons par un sticker : MEP - NOUVEAU PRODUIT

C ampagne d'information grand public

- Supports utilisés (préciser)

- Date de début de campagne

P résentation auprès des professionnels de la santé

Nationale

Date

Régionale

Date

Pharmaciens

Médecins spécialistes

Médecins généralistes

Collectivités

Dentistes

Vétérinaires

Autres préciser

LISTE DES SOCIÉTÉS OÙ ADRESSER L'INFORMATION

Envoyer à : Direction des Achats

ALLIANCE SANTÉ

211, avenue des Grésillons
B.P. 146
92231 GENNEVILLIERS CEDEX
Tel : 01 40 80 51 00 – Fax : 01 40 86 90 62

*Établissements BIALAIS
(Groupe PHOENIX)*

34, rue Fontaine
59562 LA MADELEINE
Tel : 03 20 55 47 01 – Fax : 03 20 31 78 25

CERP BRETAGNE NORD

ZIL rue Chaptal
B.P. 117
22001 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tel : 02 96 68 26 00 – Fax : 02 96 68 26 03

CERP LORRAINE

Allée des Tilleuls
B.P. 79
54182 HEILLECOURT CEDEX
Tel : 03 83 59 50 50 – Fax : 03 83 56 09 11

*CERP RHIN RHONE
MÉDITERRANÉE*

36, rue Albert 1^{er}
B.P. 39
90001 BELFORT CEDEX
Tel : 03 84 57 81 16 – Fax : 03 84 57 81 31

D2P PHARMA

26 rue Félix Faure
76230 GOURNAY EN BRAY
Tél : 02 32 89 96 43 – Fax : 02 32 89 96 44

CERP ROUEN

39, rue des Augustins
B.P. 2039X
76040 ROUEN CEDEX
tel : 02 35 52 70 00 – Fax : 02 35 15 03 10

OCP RÉPARTITION

2, rue Galien
93587 SAINT OUEN CEDEX
Tel : 01 49 18 72 82 – Fax : 01 49 18 72 74

OUEST RÉPARTITION

8 bis, rue de la Garde
B.P. 23565
44335 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 51 89 69 19 – Fax : 02 51 89 64 72

PHICTAL

ZA du Vissoir
44 Boulevard Dautel
49800 TRELAZE
Tel : 02 41 95 71 20 – Fax : 02 41 95 71 21

*PHOENIX PHARMA
ILE DE FRANCE*

1, rue des Bouvets
Z.A. des Bouvets
94015 CRÉTEIL CEDEX
Tel : 01 45 17 63 00 – Fax : 01 45 17 64 40

*PHOENIX PHARMA
SUD EST*

39, avenue de la Résistance
BP 464
83055 TOULON CEDEX
Tel : 04 94 41 89 00 – Fax : 04 94 41 89 64

*PHOENIX PHARMA
OUEST*

Rue René Fonck
Zone D2A
44860 ST AIGNAN DE GRAND LIEU
Tel : 02 51 19 19 25 – Fax : 02 51 19 19 29

RBP PHARMA

ZI de Domène
Rue de la Métallurgie
38420 DOMENE
Tél : 04 76 77 98 21 – Fax : 04 76 44 99 75

SOGIPHAR

ZI Route de Feuquières
60210 GRANDVILLIERS
Tel : 03 44 46 43 80 – Fax : 03 44 46 43 88

Autres adresses auxquelles il est recommandé de faire parvenir l'information :

C.I.P.

Tour Franklin
100/101, Quartier Boieldieu
92042 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Tel : 01 70 36 03 00 – Fax : 01 70 36 03 01

CERP FRANCE

13-15, rue de Calais
75320 PARIS CEDEX 09
Tel : 01 55 07 85 00 – fax : 01 55 07 85 03